

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1997 B 00736

Numéro SIREN : 410 689 012

Nom ou dénomination : A P I

Ce dépôt a été enregistré le 24/04/2023 sous le numéro de dépôt 8853

Désignation de l'entreprise <u>AUX PORTES DISTANBUL</u>										Néant ☐ *														
Adresse de l'entreprise <u>44, RUE MAURICE THOREZ</u> <u>92000 NANTERRE</u>																								
SIRET <table><tr><td>4</td><td>1</td><td>0</td><td>6</td><td>8</td><td>9</td><td>0</td><td>1</td><td>2</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>2</td></tr></table>												4	1	0	6	8	9	0	1	2	0	0	1	2
4	1	0	6	8	9	0	1	2	0	0	1	2												
Durée de l'exercice en nombre de mois * <table><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table> Durée de l'exercice précédent * <table><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>												1	2	1	2									
1	2																							
1	2																							
										Exercice N clos le														
										31/12/2021														
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3										
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	106 860		012			106 860															
		Autres *	014	1 500		016	1 500																	
	Immobilisations corporelles *		028	434 705		030	208 901		225 804															
	Immobilisations financières * (1)		040	34 978		042			34 978															
	Total I (5)			044	578 043		048	210 401		367 642														
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050			052																	
		Marchandises *		060			062																	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	1 546		066			1 546															
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	20 420		070			20 420														
		Autres * (3)		072	63 805		074			63 805														
	Valeurs mobilières de placement		080			082																		
	Disponibilités		084	120 307		086			120 307															
	Charges constatées d'avance *		092			094																		
	Total II			096	206 079		098			206 079														
	Total général (I + II)			110	784 122		112	210 401		573 721														
PASSIF										Exercice N 1		NET												
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120					7 622																
	Écarts de réévaluation		124																					
	Réserve légale		126					762																
	Réserves réglementées *		130																					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)		131			132																		
	Report à nouveau		134					76 211																
	Résultat de l'exercice		136					90 413																
	Provisions réglementées		140																					
	Total I			142					175 009															
Provisions pour risques et charges			Total II		154																			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156					202 712																
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164																					
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166					70 374																
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169	180		172			125 627															
	Produits constatés d'avance		174																					
Total III			176					398 712																
Total général (I + II + III)			180					573 721																
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193			(4)	Dont dettes à plus d'un an		195															
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197			(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182	54 980														
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199	16 806		(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184															
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD																								

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise AUX PORTES DISTANBUL

Néant ☐ *

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
13.11.2021

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210	73 194				
	Production vendue	Biens	215		214					
		Services *	217		218	498 115				
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222					
	Production immobilisée *				224					
	Subventions d'exploitations reçues				226	60 000				
	Autres produits				230	29 768				
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	661 077				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	34 938				
	Variation de stocks (marchandises) *				236					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	112 192				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240					
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : 14 013 - immobilier :)				242	142 974				
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244	1 921				
	Rémunérations du personnel *				250	171 263				
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	38 303				
	Dotations aux amortissements *				254	35 478				
	Dotations aux provisions				256					
	Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *, dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		259		260	214				
	Total des charges d'exploitation (II)					264	537 283			
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270	123 793				
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294	1 828			
Produits exceptionnels (IV)						290				
Charges exceptionnelles (VI)		(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) / dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D))		347		300	19 515			
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306	12 037			
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310	90 413				
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	90 413	314				
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318					
	Provisions non déductibles *				322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	12 037				
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330	19 515				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 septies D))	249	251					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999					
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997					
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies A)	987		342				
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989						
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138						
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991								
	ZFANG 44. quaterdecies	345	Investissements outre-mer	344						
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993						
	Créance due au report en arrière du déficit			346		350	60 000			
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	653	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643						
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647						
Deduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648	Deduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	641							
Deduction exceptionnelle (Art 39 decies F)	990	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies G)	649							
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	352	61 965	354	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356						
Déficits antérieurs reportables * (dont imputés sur le résultat :)						360				
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	370	61 965	372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

REINTEGRATIONS ET DEDUCTIONS DIVERSES

DGFIP N°2033-B-SD 2022

AUX PORTES DISTANBUL

Extension

[illegible]

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : AUX PORTES DISTANBULNéant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	106 860	402		404		406	106 860	
	Autres	410	1 500	412		414		416	1 500	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430	45 248	432	15 600	434		436	60 848	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	101 340	442	2 000	444		446	103 340	
	Installations générales agencements divers	450	198 390	452	30 005	454		456	228 395	
	Matériel de transport	460	4 601	462		464		466	4 601	
	Autres immobilisations corporelles	470	30 147	472	7 375	474		476	37 522	
Immobilisations financières		480	34 978	482		484		486	34 978	
TOTAL		490	523 063	492	54 980	494		496	578 043	

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500	1 500	502		504		506	1 500
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520	27 704	522	5 161	524		526	32 865
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	87 431	532	3 997	534		536	91 428
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	43 634	542	19 262	544		546	62 896
	Matériel de transport	550	4 601	552		554		556	4 601
	Autres immobilisations corporelles	560	10 053	562	7 060	564		566	17 113
TOTAL		570	174 923	572	35 480	574		576	210 401

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧	
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : <u>AUX PORTES DISTANBUL</u>										Néant ☐ *																																																																																																																																					
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																																																																																																																																															
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice																																																																																																																																						
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606																																																																																																																																							
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607																																																																																																																																							
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616																																																																																																																																							
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626																																																																																																																																							
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636																																																																																																																																							
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646																																																																																																																																							
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656																																																																																																																																							
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666																																																																																																																																							
TOTAL		680		682		684		686																																																																																																																																							
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td colspan="6">B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</td> <td colspan="6">C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td colspan="2">Dotations</td> <td colspan="2">Reprises</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Fonds commercial</td> <td>681</td> <td></td> <td>683</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2">1</td> <td colspan="2">Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes</td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Autres immobilisations incorporelles</td> <td>700</td> <td></td> <td>705</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2">2</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Terrains</td> <td>710</td> <td></td> <td>715</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2">3</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Constructions</td> <td>720</td> <td></td> <td>725</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2">4</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Inst. techniques mat. et outillage</td> <td>730</td> <td></td> <td>735</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2">5</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Inst. générales, agencements amén. div.</td> <td>740</td> <td></td> <td>745</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2">6</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Matériel de transport</td> <td>750</td> <td></td> <td>755</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2">7</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Autres immobilisations corporelles</td> <td>760</td> <td></td> <td>765</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;">TOTAL</td> <td>770</td> <td></td> <td>775</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2">TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD</td> <td>780</td> <td colspan="2"></td> </tr> </table>												B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)								Dotations		Reprises								Fonds commercial	681		683			1		Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes				Autres immobilisations incorporelles	700		705			2						Terrains	710		715			3						Constructions	720		725			4						Inst. techniques mat. et outillage	730		735			5						Inst. générales, agencements amén. div.	740		745			6						Matériel de transport	750		755			7						Autres immobilisations corporelles	760		765									TOTAL		770		775			TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780		
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)																																																																																																																																									
		Dotations		Reprises																																																																																																																																											
Fonds commercial	681		683			1		Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes																																																																																																																																							
Autres immobilisations incorporelles	700		705			2																																																																																																																																									
Terrains	710		715			3																																																																																																																																									
Constructions	720		725			4																																																																																																																																									
Inst. techniques mat. et outillage	730		735			5																																																																																																																																									
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745			6																																																																																																																																									
Matériel de transport	750		755			7																																																																																																																																									
Autres immobilisations corporelles	760		765																																																																																																																																												
TOTAL		770		775			TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780																																																																																																																																						
II DÉFICITS REPORTABLES																																																																																																																																															
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982																																																																																																																																													
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis																																																																																																																																													
Nombres d'opérations sur l'exercice		982 ter																																																																																																																																													
Déficits imputés		983																																																																																																																																													
Déficits reportables		984																																																																																																																																													
Déficits de l'exercice		960																																																																																																																																													
Total des déficits restant à reporter		970																																																																																																																																													
III DIVERS																																																																																																																																															
Primes et cotisations complémentaires facultatives										381																																																																																																																																					
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin										325																																																																																																																																					
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite										327																																																																																																																																					
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *										380																																																																																																																																					
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS										326																																																																																																																																					
N° du centre de gestion agréé										388																																																																																																																																					
Montant de la TVA collectée										374	42 092																																																																																																																																				
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										378	18 611																																																																																																																																				
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										399																																																																																																																																					
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										398																																																																																																																																					
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										397																																																																																																																																					

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise: AUX PORTES DISTANBUL		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le: ..01/01/2021.. et clos le:31/12/2021		Données en nombre de mois 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	10,00
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	571 309
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	571 309
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	18 566
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	60 000
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	78 566
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	174 711
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	44 498
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	70 895
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	214
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	290 318
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		137	359 557
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	359 557
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	Effectifs au sens de la CVAE * 023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	/ / 160 / /
Date de cessation			/ /
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128. * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.			

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2022

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

31122021

SIREN

4 1 0 6 8 9 0 1 2

Dénomination de l'entreprise

AUX PORTES DISTANBUL

Adresse (voie)

44, RUE MAURICE THOREZ

Code postal

92000

Ville

NANTERRE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique ORUNCAK Prénom(s) AHMED
Nom marital % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 500
Naissance: Date 01/01/1978 N° Département Commune Pays
Adresse : N° 59 Voie RUE VOLANT
Code Postal 92000 Commune NANTERRE Pays

Titre (2) M Nom patronymique ORUNCAK Prénom(s) AHMED
Nom marital % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 500
Naissance: Date 01/01/1978 N° Département Commune Pays
Adresse : N° 59 Voie RUE VOLANT
Code Postal 92000 Commune NANTERE Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 202

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant ☒ *

Exercice clos le

31122021

SIREN

4 1 0 6 8 9 0 1 2

Dénomination de l'entreprise

AUX PORTES DISTANBUL

Adresse (voie)

44, RUE MAURICE THOREZ

Code postal

92000

Ville

NANTERRE

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD

2022

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS										
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres			b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾								c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées								d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾								e		
								f		
								g		
								h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾								i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI								j		
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾								Total (a à h)		
I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants			Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
			Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:					
					à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
1			2	3	4	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
AHMED ORUNCAK			500							
59 RUE VOLANT 92000 NANTERRE										
AHMED ORUNCAK			500							
59 RUE VOLANT 92000 NANTERE										
J DIVERS										
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)										
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION										
REMUNÉRATIONS			MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES		à 0 %		à 15 %		à 19 %	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)			MVLt restant à reporter à l'ouverture de l'exercice							
			MVLt imputée sur les PVLt de l'exercice							
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)			MVLt réalisée au cours de l'exercice							
			MVLt restant à reporter							
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS										
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice										
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice										

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2021 ou exercice

Désignation de l'entreprise AUX PORTES DISTANBUL
Adresse 44, RUE MAURICE THOREZ 92000 NANTERRE

du _____
au _____

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLÈTE
1	ORUNCAK AHMET RESPONSABLE	85 BVD GENERAL LECLERC 92000 NANTERRE
2	ORUNCAK AYSE SEDA RESPONSABLE SALLE	25 BVD DE LA SEINE 92000 NANTERRE
3	DOGAN SEMINAT SERVEUSE	6 RUE PHILIPPE TRIAIRE 92000 NANTERRE
4	AKSU KEMAL EMPLOYE POLYVALENT	CHEZ AKSU MEHMET BTE 1009 1 BOULEVARD EMILE ZOLA 92000 CLIC
5	CINDORUK TANER EMPLOYE POLYVALENT	2 RUE NATIONALE 94000 CHAMPIGNY SUR MARNE
6		
7		
8		
9		
10		

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

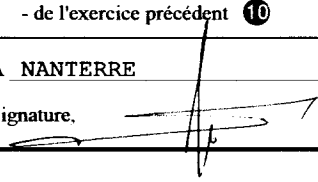
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	10
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice . 2021 . . (total col.9 + total col.10) 10		- de l'exercice . 2021 . . 10	90 413
- de l'exercice précédent 10	32 875	- de l'exercice précédent 10	42 222

Nom et qualité du signataire ORUNCAK
PRESIDENT

À NANTERRE, le 02062022

Signature, 

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

2022	Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit							2468							
(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)															
1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %															
1		2		3		4		5		6		7			
Actif, bien ou service, famille de biens ou services		Dénomination		Date de premier exercice de l'option		Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent		Résultat net de l'exercice		Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice		Résultat net imposable à taux réduit			
												imputé sur le déficit de l'exercice 7a		imposé à 10 % 7b	
Total															
2. Résultat net imposable à taux réduit issu des inventions brevetables non brevetées certifiées par l'INPI															
Type d'invention brevetable non brevetée certifiée par l'INPI										Résultat net imposable à taux réduit issu de l'invention					
Total															
3. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement															
Date de l'agrément										Résultat net imposable à taux réduit sous agrément					
Total															

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 01 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt et deux
Le 01 juillet à dix heures.

Les Associés de la Société « **API** »
Société par actions simplifiée unipersonnelle au Capital de 7 622 €, se sont réunis au
Siège Social sur convocation de la Gérance.

SONT PRESENTS:

- **Monsieur ORUNCAK Ahmet,**

Propriétaire de 1320 actions

Soit au total Composant 100% du Capital Social. 1320 parts

=====

L'Assemblée est présidée par **Monsieur ORUNCAK Ahmet, Président.**

Monsieur le Gérant déclare que la totalité du Capital Social étant présente,
l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Il dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Le rapport de gestion établi par la gérance sur la marche de la Société au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2021.
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce.
- L'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 Décembre 2021.
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée.

Puis, Monsieur le Gérant rappelle que tous ces documents ont été tenus à la disposition des Associés avec tous les renseignements exigés par la loi, au Siège Social, pendant les quinze jours qui ont précédé la présente réunion.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Gérant rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre, quitus au Gérant.
- Approbation des comptes, affectation des résultats.
- Approbation de la rémunération de la gérance.
- Approbation des conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce.
- Pouvoirs.

Puis, Monsieur le Gérant donne lecture du rapport de gestion établi par la gérance sur les affaires sociales de l'exercice clos le 31 Décembre 2021 et du rapport spécial sur



les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce.

Monsieur le Gérant déclare enfin la discussion ouverte.

Diverses observations sont alors échangées.

Personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Gérant met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 Décembre 2021, approuve :

- Le rapport de gestion.
- L'inventaire.
- Les comptes annuels à savoir : le bilan, le compte de résultat et l'annexe tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne quitus à **Monsieur ORUNCAK Ahmet** de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, approuve les propositions de la gérance et après avoir constaté que les comptes de l'exercice se soldent par un bénéfice net de 90 413 €, décide de l'affecter à la réserve légale pour un montant de 0 €, conformément à l'article L232-10 du code de commerce et le solde au report à nouveau soit 90 413 €.

L'Assemblée Générale, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, prend acte que 16 805 € de dividende a été distribué au titre du dernier exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion approuve la rémunération du gérant qui s'élève 0 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce, approuve les termes dudit rapport.



Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes délibérations pour l'accomplissement de toutes les formalités requises par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à douze heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par l'Associé unique.

Monsieur ORUNCAK Ahmet

API

Société par actions simplifiée unipersonnelle

Au Capital de 7 622 €

**Siège Social : 44 RUE MAURICE THOREZ
92000 NANTERRE**

410 689 012 R.C.S. NANTERRE

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 01 JUILLET 2022

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 Décembre 2021, approuve :

- Le rapport de gestion.

- L'inventaire.

- Les comptes annuels à savoir : le bilan, le compte de résultat et l'annexe tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne quitus à **Monsieur ORUNCAK Ahmet** de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.



Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, approuve les propositions de la gérance et après avoir constaté que les comptes de l'exercice se soldent par un bénéfice net de 90 413 €, décide de l'affecter à la réserve légale pour un montant de 0 €, conformément à l'article L232-10 du code de commerce et le solde au report à nouveau soit 90 413 €.

L'Assemblée Générale, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, prend acte que 16 805 € de dividende a été distribué au titre du dernier exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion approuve la rémunération du gérant qui s'élève 0 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce, approuve les termes dudit rapport.

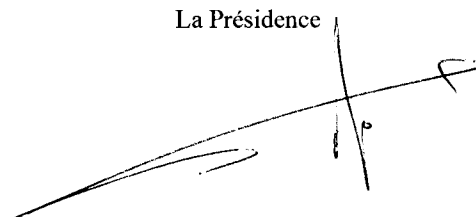
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes délibérations pour l'accomplissement de toutes les formalités requises par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

La Présidence

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to the President of the company, is written over the text 'La Présidence'.

API

Société par actions simplifiée unipersonnelle

Au Capital de 7 622 €

**Siège Social : 44 RUE MAURICE THOREZ
92000 NANTERRE**

410 689 012 R.C.S. NANTERRE

**RAPPORT DE GESTION PRESENTE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 01 JUILLET 2022**

Monsieur,

Nous vous avons convoqué en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, conformément aux dispositions légales et statutaires, pour vous présenter notre rapport sur la situation de la Société ; vous commenter les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2021 ; les soumettre à votre approbation et en affecter les résultats.

INFORMATION

Les documents et renseignements prévus par la législation sur les Sociétés commerciales ont été tenus à votre disposition dans les délais et conditions impartis par la loi et les statuts.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

I - le chiffre d'affaires, les produits, les charges :

- Le chiffre d'affaires ressort à	571 309 €.	
- Les produits d'exploitation s'établissent à	661 077 €.	
- Les charges d'exploitation s'élèvent à	537 283 €.	
- Les charges exceptionnelles s'élèvent à	19 515 €.	
- Les charges financières s'élèvent à		1 828 €.
- L'impôt sur le bénéfice s'élève à	12 037 €.	
Laissant apparaître un bénéfice net de	90 413 €.	

II - Les charges d'exploitation se décomposent de la manière suivante :

- Achats de marchandises	34 938 €
- Variation de stock	0 €
- Achat de matières premières.	112 192 €.
- Autres achats et charges externes	142 974 €.
- Impôts, taxes et versements assimilés	1 921 €.
- Salaires et traitements	171 263 €.



- Charges sociales	38 303 €.	
- Autres charges		214 €.

Les dotations aux amortissements ont été pratiquées comme suit :

- Dotations aux amortissements	35 478 €.
--------------------------------	-----------

APPROBATION DES COMPTES
PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat, et annexe) tels qu'ils vous ont été présentés et qui font apparaître un bénéfice 90 413 €.

Nous vous proposons de l'affecter à la réserve légale pour un montant de 0 €, conformément à l'article L232-10 du code de commerce et le solde au report à nouveau soit 90 413 €.

MENTION DES DIVIDENDES VERSES AU TITRE
DU DERNIER EXERCICE

Nous vous rappelons, en outre, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, 16 805 € dividende a été distribué au titre du dernier exercice.

MONTANT DES DEPENSES ET CHARGES
NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

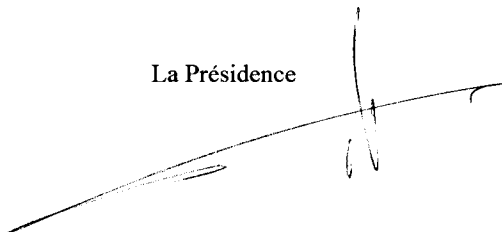
Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous informons que la Société a supporté des dépenses ou charges non déductibles visée à l'article 39-4 dudit Code d'un montant de 19 515 € à titre d'amende.

FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Par ailleurs, il n'a pas été constaté, au cours de l'exercice, de frais de recherche et de développement.

Après avoir pris connaissance des documents qui vous ont été communiqués et avoir entendu nos explications, nous espérons que vous voudrez bien les approuver et nous donner quitus entier et sans réserve.

La Présidence



API

Société par actions simplifiée unipersonnelle

Au Capital de 7 622 €

Siège Social : 44 RUE MAURICE THOREZ



API

Société par actions simplifiée unipersonnelle

Au Capital de 7 622 €

**Siège Social : 44 RUE MAURICE THOREZ
92000 NANTERRE**

410 689 012 R.C.S. NANTERRE

RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE
SUR LES CONVENTIONS
WISEES A L'ARTICLE L. 223-19 DU CODE DE COMMERCE
PRESENTE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 01 JUILLET 2021

Monsieur,

Conformément aux dispositions de l'article L. 223-19 du Code de Commerce, nous devons vous présenter notre rapport sur :

- Les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la Société et l'un des gérants ou associés.
- Les conventions passées par une Société dont un associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, directeur général, membre du directoire ou membre du conseil de surveillance est simultanément gérant ou associé de notre Société.

Nous vous informons qu'aucune convention nouvelle n'a été conclue au cours de l'exercice.

Nous restons toutefois à votre disposition pour vous donner toutes les explications que vous souhaiteriez.



API

Société par actions simplifiée unipersonnelle

Au Capital de 7 622 €

**Siège Social : 44 RUE MAURICE THOREZ
92000 NANTERRE**

410 689 012 R.C.S. NANTERRE

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**

DU 01 JUILLET 2022

Concernant la résolution d'affectation du résultat votée
De l'exercice clos le 31 Décembre 2021.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, approuve les propositions de la gérance et après avoir constaté que les comptes de l'exercice se soldent par un bénéfice net de 90 413 €, décide de l'affecter à la réserve légale pour un montant de 0 €, conformément à l'article L232-10 du code de commerce et le solde au report à nouveau soit 90 413 €.

L'Assemblée Générale, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, prend acte que 16 805 € de dividende a été distribué au titre du dernier exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

La présidence

Restaurant
Aux Portes d'Istanbul
44, Rue Maurice Thorez
92000 NANTERRE
SIRET : 410 689 012
Tél. : 01 47 25 30 74